



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/02/14

Reçu en Préfecture le : 27/02/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 février 2014
D - 2014/93

Aujourd'hui 24 février 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Monsieur Hugues MARTIN à partir de 19h10) Interruption de séance de 17h00 à 17h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Joël SOLARI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Wanda LAURENT, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

Théâtre National Bordeaux Aquitaine. Subvention d'équipement. Décision. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Théâtre National Bordeaux Aquitaine (TNBA) est installé depuis 1989 dans un ancien entrepôt à sucre du 18ème siècle sis place Renaudel.

Il comprend la Salle Jean Vauthier (430 places), le studio de création (120 places) et depuis 2003, la salle Antoine Vitez (750 places).

Le TNBA procède chaque année à des acquisitions sur ses fonds propres en vue de renouveler les matériels scéniques qu'il utilise dans le cadre de son activité de spectacle.

Mais l'état de vétusté et d'obsolescence de certains de ces matériels, dont le parc lumière, lui impose cette année un lourd investissement.

En ce sens, le TNBA sollicite la participation financière de la Ville à hauteur de 30 000 €, la totalité de l'investissement représentant une dépense de 107 111,70 € HT, soit 128 534.04 € TTC. Le TnBA est assujetti à la TVA et est habilité à la récupérer. Le plan de financement de l'acquisition de ces matériels est le suivant :

Financeurs	Montant	%
Etat - DRAC Aquitaine	30 000	28
Ville de Bordeaux	30 000	28
Autofinancement	47 111,70	44
Total	107 111,70	100

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci jointe fixant les modalités du versement au TNBA d'une subvention d'équipement d'un montant plafonné à 30 000 euros correspondant à 28 % du montant total de la dépense. Cette somme sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 février 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dominique DUCASSOU

Convention entre la Ville de Bordeaux et le Théâtre National Bordeaux Aquitaine en vue de l'acquisition de matériels scéniques

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Dominique Ducassou, habilité aux fins des présentes par Délibération du Conseil Municipal n° en date du et reçue en Préfecture de la Gironde, le Ci-après dénommée « La Ville »

d'une part,

L'EURL dénommée « Théâtre National de Bordeaux Aquitaine, TNBA » immatriculée au RCS n°B781824 15600041 et représentée par Patrick Pernin, directeur adjoint

D'autre part, ci-après dénommée «le TNBA »

d'autre part,

Le TNBA souhaite procéder au remplacement et à l'acquisition de matériels scéniques devenus obsolètes.

La Ville de Bordeaux participe au financement de l'acquisition de ce matériel dont la liste est annexée aux présentes au taux de 28 % de la dépense totale et ce dans la limite de 30 000 euros.

Ceci préalablement validé, il est exposé ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Le TNBA est le maître d'ouvrage de l'acquisition du matériel scénique joint aux présentes.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant à l'article 4 à hauteur de 30 000 euros plafonné correspondant à 28 % du montant total de l'investissement.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée à l'acquisition des matériels listés en annexe qui devront être installés mis à disposition par la Ville au TNBA et y demeurer pour une période ne pouvant être inférieure à cinq ans, durée d'amortissement du matériel. En cas de non respect de ces dispositions la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux, au prorata de la durée manquante.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

La Ville de Bordeaux procédera au versement d'une subvention de 30 000 euros HT sur présentation de la copie des factures acquittées et certifiées conformes.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland à Bordeaux pour la Ville de Bordeaux,
- 1 au siège social de la SARL à bordeaux cedex, square Jean Vauthier BP7 (33 032).

Fait à Bordeaux, le 6 janvier 2014

Pour la Ville de Bordeaux	Pour le TNBA
L'Adjoint au Maire,	Le directeur adjoint
Dominique Ducassou	Patrick Pernin,

Investissements 2013/14
Coût prévisionnel et plan de financement
TnBA

fournisseurs	désignation	montant HT	%	Rappel TTC
Atelier lumière	amélioration du système d'éclairage et réduction des coûts de location du matériel pupitre projecteurs à led	40 975,80 €	38%	49 007,06 €
Abaques	adaptation aux demandes artistiques vidéoprojecteur	11 854,97 €	11%	14 178,54 €
IEC	production d'images de qualité professionnelle pour la promotion caméra récepteur / transmetteur HDMI	4 036,18 € 1 568,75 €	0%	4 827,27 € 1 876,23 €
Concept	amélioration du système de diffusion sonore	4 415,00 €	4%	5 280,34 €
Provost	agrandissement des lieux de stockage construction du second étage de la mezzanine de l'atelier du Studio	25 726,00 €	24%	30 768,30 €
Fabre	amélioration des moyens de manutention chariot élévateur	7 800,00 €	7%	9 328,80 €
SIRIUS	adaptation aux évolutions de consommation des spectateurs billetterie dématérialisée	10 735,00 €	10%	12 839,06 €
Total charges		107 111,70 €	100%	128 105,60 €

	montant HT	
DRAC	30 000,00 €	28%
Ville de Bordeaux	30 000,00 €	28%
TnBA	47 111,70 €	44%
Total produits	107 111,70 €	100%

Fait à Bordeaux le 12 novembre 2013
 Patrick Perrin, directeur adjoint

TnBA
 Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine

Square Jean-Vauthier BP 7 T +33 (0)5 56 33 36 60
 F 33032 Bordeaux Cedex F +33 (0)5 56 92 81 50
 SARL au capital de 8000 € - Siret 781 824 156 00041 NAF 9001Z

N.B. : le TnBA récupère la TVA sur les achats de matériel

